

PANEL

**THEME GENERAL : ELECTION PRESIDENTIELLE D'OCTOBRE 2015
EN COTE D'IVOIRE : QUELS ENSEIGNEMENTS POUR LA
CONSOLIDATION DE LA DEMOCRATIE ?**

ABIDJAN- COCODY, IMMEUBLE CARBONE, 18 NOVEMBRE 2015

➤ **SOUS-THEME 1 : LE TAUX DE PARTICIPATION ELECTORALE : UN
INDICATEUR SUFFISANT POUR CONCLURE A LA QUALITE
DEMOCRATIQUE D'UNE ELECTION ?**

Par Dr FLAN Moquet César, Docteur en Science Politique, Directeur du Centre de
Recherche Politique d'Abidjan (CRPA)

➤ **SOUS-THEME 2 : LA TABLETTE BIOMETRIQUE OU INNOVATION
TECHNOLOGIQUE : LIMITES ET POSSIBILITES**

Par M. BAMBA Sindou, Coordonnateur Général du Regroupement des Acteurs
Ivoiriens des Droits de l'Homme (RAIDH)

➤ **SOUS-THEME 3 : LA RECONCILIATION NATIONALE : VERITABLE
ENJEU POUR LA CÔTE D'IVOIRE**

Par Dr YAO Sylvain, Professeur de Philosophie Politique à l'École Normale
Supérieure d'Abidjan (ENS), Pool d'experts rattaché au CRPA

SOUS-THEME 1

LE TAUX DE PARTICIPATION ELECTORALE : UN INDICATEUR SUFFISANT POUR CONCLURE A LA QUALITE DEMOCRATIQUE D'UNE ELECTION ?

Par Dr. FLAN Moquet César, Directeur du Centre de Recherche Politique d'Abidjan (CRPA)

INTRODUCTION

Le taux de participation électorale (TPE) est l'indicateur qui renseigne sur la valeur quantitative des inscrits qui ont posé l'acte de vote. En clair, si nous avons une liste électorale avec 100 inscrits et que 70 inscrits ont voté, alors le taux de participation est de 70%. Les taux de participation à l'élection présidentielle en Côte d'Ivoire sur les trois élections précédentes sont les suivants : 2000 : 37,4% ; 2010 : 83,7% (1^{er} tour) et 81,1% (2^e tour) ; 2015 : 52,8%.

Le passage du taux exponentiel de 80% en moyenne en 2010 à un taux de 52,86% en 2015 a fait l'objet de nombreuses interprétations. Pour certains, le taux de participation électorale de 2015 est satisfaisant et suffisant. Pour d'autres, il est faible. Il faut noter que pour beaucoup, la participation électorale en 2015 constituait le véritable enjeu de l'élection (Presse nationale et internationale, milieux politique et diplomatique).

Dès lors, les questions suivantes ressortent de cette situation : quelle est l'importance du taux de participation électorale ? A quel moment peut-on se satisfaire d'un taux de participation électorale ? Ya-t-il un taux de participation idéal ? Quelles sont les raisons de la baisse du taux de participation électorale de 2010 à 2015? Que faire pour avoir un fort taux de participation aux élections ?

I-LE TAUX DE PARTICIPATION ELECTORALE : UN CRITERE IMPORTANT POUR LA QUALITE DEMOCRATIQUE D'UN SCRUTIN

Ici, feront l'objet d'une analyse, le rôle (A) et les facteurs explicatifs (B) du taux de participation électorale.

A-Rôles du taux de participation électorale

Le taux de participation électorale joue trois rôles principaux :

- d'abord, il crédibilise le processus électoral ;
- ensuite, il exprime l'adhésion de la population au processus électoral ;
- et enfin, il légitime et le candidat vainqueur et son pouvoir.

En dehors de ces rôles précités, le taux de participation électorale peut s'expliquer par certains facteurs.

A-Facteurs explicatifs du taux de participation électorale ...

L'analyse nécessite la prise en compte du paramètre de participation politique. La participation électorale n'est qu'une forme de manifestation de la participation politique. Il s'agira, ici, de ressortir les facteurs qui influencent la participation électorale de façon générale et de tenter d'expliquer pourquoi nous sommes passés d'un taux d'environ 80% en 2010 à un taux d'environ 53% en 2015.

... en général

Les facteurs qui influencent le taux de participation électorale sont de diverses natures. La participation politique en général et la participation électorale en particulier constituent des limites à la politique, en ce sens que la démocratie tout comme la dictature n'y peuvent rien. De plus, il ya le fait que la politique est en compétition avec d'autres occupations tels que la vie professionnelle, les distractions, les hobbies, la santé etc.

Un autre facteur qui a également un impact considérable sur le taux de participation électorale est le manque de formation politique. En effet, de nombreux citoyens ignorent tout de la politique. Comment peut-on s'engager dans un processus dont on ignore les contours, les subtilités, dont on n'a pas les rudiments les plus élémentaires ?

Il ya aussi l'analphabétisme qui représente un taux de 51% de la population ivoirienne (source UNESCO). Cette réalité est un frein à la participation électorale et à la participation

politique tout court, dans la mesure où les populations ne peuvent s'informer sur l'actualité politique.

Par ailleurs, des études montrent que les variables socio-économiques et culturelles influencent la participation politique. La participation politique augmente avec le niveau social qui est estimé sur la base du niveau d'instruction et du niveau de revenu, donc éventuellement de la profession. Or un grand nombre d'Ivoiriens et d'Ivoiriennes, surtout les jeunes entre 18 et 35 ans (77% de la population générale) sont confrontés au chômage. Parmi ces variables, c'est surtout l'instruction qui est la plus déterminante.

... à l'élection présidentielle de 2015 en CI

Les facteurs explicatifs du taux participation électorale à l'élection présidentielle de 2015 en Côte d'Ivoire sont d'une part en lien avec la crise postélectorale et ses conséquences sur la cohésion sociale et d'autre part avec le politique lui-même.

En effet, la crise postélectorale avec ses quatre milles morts au moins et les violations massives des droits de l'homme, a causé dans la population un profond traumatisme vis-à-vis de la politique. Aujourd'hui, comme conséquence principale de cette crise, beaucoup d'Ivoiriens désespèrent de la politique et dans le pire des cas ont une psychose des processus électoraux.

Il règne aussi le sentiment que la réconciliation n'est pas achevée. Et cela s'observe non seulement au niveau du politique, mais également dans la société entière et sur les réseaux sociaux.

Au niveau purement politique, il faut absolument tenir compte de l'appel au boycott lancé par des personnalités politiques de l'opposition. Et ce, en dépit du fait que ce boycott a eu pour contre réaction une très forte mobilisation des partisans du candidat au pouvoir. L'appel au boycott a accentué l'état de psychose chez les populations.

Toujours en ce qui concerne le politique, la présentation peu crédible de l'offre de certains candidats peut être relevée. En réalité, à entendre certains ou à lire leur programme, on ne sait pas très bien ce qu'ils veulent faire de la Côte d'Ivoire. Voici les facteurs qui, à notre avis, ont concouru à la baisse du taux de participation électorale de 2015 qui reste largement en dessous de celui de 2010.

Le taux de participation électorale à l'élection présidentielle de 2010 était exceptionnel en raison de l'extrême polarisation d'alors et du fait que les populations voyaient

dans cette élection, l'ultime occasion de mettre fin à la situation conflictuelle dans laquelle la Côte d'Ivoire était plongée depuis près d'une décennie.

Au regard de ce qui est dit plus haut, le taux de participation électorale est un indicateur important pour une élection démocratique. Toutefois, nous pouvons nous demander si le taux de participation électorale est une donnée suffisante pour conclure à une élection démocratique.

II-AUTRES CONDITIONS D'UNE ELECTION DEMOCRATIQUE

Hormis le taux de participation électorale qui représente un indice important pour juger qu'une élection est démocratique, il existe d'autres critères non moins importants. En effet, une élection pour être qualifiée de démocratique, doit aussi être :

-universelle : ouverte à tous, sans que compte soit tenu des critères tels que la race, le revenu, l'ethnie, le sexe, la région, la religion etc.

-libre : les électeurs et électrices expriment leurs choix sans pression extérieure (intimidation, menace, violence physique, « achat » des voix etc.)

-secret : dans le strict respect de la confidentialité du vote. Le caractère secret du scrutin garantit la liberté de celui-ci.

-directe : chaque électeur/ électrice pose lui-même et directement l'acte de vote.

-et enfin **équitable** : Une voix est égale à une autre voix.

En plus, une élection doit être une sélection. C'est l'existence d'alternatives qui confère à l'élection son caractère démocratique.

A ce stade de notre réflexion, on peut dire que le taux de participation électorale est un critère important mais pas suffisant pour conclure à la qualité démocratique d'un scrutin. Aussi, le taux de participation électorale est une notion relative. Pour mieux apprécier ce taux, il faut s'exercer à la politique comparée. Un taux de participation n'est faible ou élevé que par rapport à un autre taux de participation électorale.

Toutefois, il est souhaitable d'avoir le taux de participation électorale le plus élevé possible en raison de ce qu'il crédibilise, de ce qu'il témoigne de l'adhésion des populations au processus et de ce qu'il légitime le pouvoir.

III-QUELLES RECOMMANDATIONS POUR UN FORT TAUX DE PARTICIPATION ELECTORALE ?

Ces recommandations sont de trois ordres : à court (A), à moyen et à long terme (B).

A- Les recommandations à court terme

Pour les élections législatives, il faudra mettre l'accent sur la communication et l'information. Il s'agira de montrer aux citoyens et citoyennes l'importance du parlement pour l'équilibre démocratique du système. C'est le parlement qui est le lieu par excellence de l'expression démocratique. Faire en sorte que le parlement soit représentatif est dans l'intérêt de la société.

Etant donné que les longues et nombreuses crises que la Côte d'Ivoire a vécues constituent un facteur qui a impacté négativement le taux de participation électorale d'octobre 2015, il faudra alors mettre un point d'honneur à la concrétisation de la réconciliation nationale. Non seulement au plan horizontal (c'est-à-dire entre les communautés, entre les groupes et les anciens belligérants) mais surtout au plan vertical (c'est-à-dire entre les gouvernants et la société). Il s'agit d'envoyer un signal fort dans le sens de la réconciliation nationale.

B- Les recommandations à moyen et long terme

Elles sont relatives à la politique dans son rapport avec la société ; en d'autres termes le type de relation qui existe entre le politique (la sphère des gouvernants) et les gouvernés doit être toujours régi par l'intérêt collectif : **la politique est au service de la société**. Cela pourrait conduire les populations à adhérer davantage aux processus électoraux.

Par ailleurs, il faudrait encourager la formation politique en Côte d'Ivoire : insister sur les valeurs démocratiques et citoyennes, insister sur la valeur de la politique.

Dans cette perspective, la bonne gouvernance pourrait jouer un rôle essentiel. Elle a pour conséquence une meilleure redistribution des richesses et des chances. Ceci pourrait amener les citoyens à s'intéresser à la politique, à ne plus désespérer de la politique et des hommes politiques. Ainsi, la bonne gouvernance pourrait favoriser l'augmentation de la participation politique et électorale.

Il faut également accentuer la politique de l'éducation nationale (construction de nombreuses écoles, école obligatoire, recrutement d'enseignants etc.). Ceci permettra de

vaincre l'analphabétisme et d'augmenter le taux d'alphabétisation. Voici quelques recommandations qui, à notre avis, pourraient significativement contribuer à élever le taux de participation électorale en Côte d'Ivoire.

CONCLUSION

A la question de savoir si le taux de participation électorale était un indicateur suffisant pour conclure à la qualité démocratique d'une élection, nous avons répondu par la négative. Certes, le taux de participation électorale est un indicateur important, mais il n'est pas suffisant. Il existe des conditions complémentaires pour attester du caractère démocratique d'un scrutin. Toutefois, en raison de l'importance du taux de participation électorale, il faudra s'employer à travailler à son amélioration.

SOUS-THEME 2

LA TABLETTE BIOMETRIQUE OU L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE : POSSIBILITES ET LIMITES.

Par Sindou BAMBA, Président du Regroupement des Acteurs Ivoiriens des Droits de l'Homme (RAIDH) et membre de la Plateforme de la société civile pour l'Observation des Elections en Côte d'Ivoire (POECI)

INTRODUCTION

Dans la quête de méthodes permettant d'éviter le scénario de la crise postélectorale de 2010 en Côte-d'Ivoire, et aussi pour renforcer la confiance des acteurs du processus électoral sur les questions de transparence et de fiabilité dans l'organisation du scrutin, la nécessité d'un processus électoral fiable, transparent et démocratique s'est fait ardemment ressentir. Afin de satisfaire cette exigence, le recours aux méthodes incluant les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) se sont accrues dans les activités liées à l'organisation des élections en Côte d'Ivoire.

En effet, pour la tenue de l'élection présidentielle de 2015, la Côte d'Ivoire a expérimenté un procédé ayant déjà fait ses preuves dans plusieurs pays africains tels que l'Egypte, le Ghana et le Kenya : Il s'agit du procédé biométrique.

Ce procédé, à travers les tablettes biométriques, était utilisé pour plusieurs opérations dans chaque bureau de vote le jour du scrutin présidentiel. Une innovation qui suscite des préoccupations chez différents acteurs du processus électoral (électeurs, partis politiques, organisations de la société civile, médias...) et qui fait l'objet de notre analyse.

Cette institution de la technologie liée aux tablettes biométriques dans notre système électoral, nous emmène à répondre à plusieurs interrogations. Il s'agira principalement pour nous de savoir d'abord ce qu'est la tablette biométrique, de comprendre ses différents usages dans les activités liées à l'organisation des élections en Côte d'Ivoire ; ensuite d'évaluer son impact dans l'expérience ivoirienne du 25 octobre 2015 ; Et enfin de discuter ensemble de sa nécessité et des conditions de référence de son utilisation dans l'organisation d'une élection.

I. CONCEPT ET DEFINITION

Nous prononcer sur le concept de tablette biométrique(C) revient à nous prononcer préalablement sur la notion de biométrie (A) du fait son importance, avant celle de tablette (B).

A. LA BIOMETRIE

Selon *Planet Biometrics*, la biométrie est un procédé d'identification basé sur les caractères physiologiques à savoir les empreintes digitales, la main, le visage etc. C'est-à-dire sur **ce que l'on est**.

C'est un procédé d'identification fiable, car il permet l'authentification d'une personne sur la base de données reconnaissables et vérifiables qui lui sont propres à l'opposé des procédés classiques qui se basent quant à eux sur **ce que l'on possède** (carte, badge, document etc.), ou encore sur **ce que l'on sait** (un nom, un mot de passe).

Ces procédés classiques sont visiblement basés sur des moyens d'identification pouvant être utilisés pour usurper l'identité d'un tiers. Ainsi donc, la biométrie est une technologie développée pour répondre aux besoins croissants de reconnaissance, d'authentification et d'identification.

B. LA TABLETTE

La tablette est un matériel informatique qui se situe à mi-chemin entre un ordinateur et un téléphone portable, essentiellement doté de la technologie digitale et connectée à internet. Elle permet de communiquer et d'échanger des informations dans des délais très courts.

C. LA TABLETTE BIOMETRIQUE

La tablette biométrique est de prime abord, une tablette tactile ordinaire, avec un écran qui varie entre 7 et 10 pouces, fonctionnant sous système d'exploitation *Android* et communiquant via le réseau cellulaire, *Wi-Fi* ou *Bluetooth*. Mais ce qui fait sa spécificité, ce sont les deux capteurs biométriques qu'elle intègre : une caméra haute définition et un lecteur d'empreintes digitales.

Ainsi, la tablette biométrique est une tablette qui permet de collecter des données telles que des identités et de procéder à une vérification en les comparant avec soit des empreintes digitales avec la technique de la reconnaissance digitale, soit des captures d'images avec la technique de la reconnaissance faciale et ou oculaire. D'où, il suffit pour une personne ayant fait l'objet d'une identification biométrique digitale par exemple de poser un doigt sur l'écran de la tablette biométrique pour voir afficher automatiquement ses coordonnées et sa photo.

II. LE ROLE DE LA TABLETTE BIOMETRIQUE DANS LES ELCTIONS PRESIDENTIELLES DE 2015 EN CÔTE D'IVOIRE

La tablette biométrique est une technologie de communication qui permet de collecter des données personnelles et vérifier les identités en général. Elle a été utilisée en Côte d'Ivoire lors des élections présidentielles de 2015 pour l'enregistrement des électeurs sur la liste électorale d'une part (A) et pour l'authentification de ces derniers le jour du vote (B) d'autre part.

A. LE ROLE DE LA TABLETTE BIOMETRIQUE PENDANT L'ENREGISTREMENT SUR LA LISTE ELECTORALE

La tablette biométrique a joué un rôle déterminant pendant la phase de l'enregistrement des électeurs sur la liste électorale.

Ces tablettes ont été utilisées pour effectuer l'enregistrement biométrique des nouveaux requérants. Cela doit s'entendre de ce que l'enregistrement sur ladite liste était basé sur des informations infalsifiables à savoir : des données biographiques, une photo du visage et les empreintes digitales des dix doigts de chaque électeur. A la fin de chaque journée d'enregistrement, les données collectées étaient envoyées vers le système central pour effectuer toutes les vérifications grâce au logiciel ABIS (Système d'Identification Biométrique Automatisé).

En effet, les empreintes digitales étant propres à chaque individu, étaient directement enregistrées dans une base de données (une empreinte = une personne = un vote). Le risque de fraude est donc quasiment nul avec le **système de vérification biométrique**. A titre d'exemple, les doublons sont facilement détectables et peuvent être rectifiés puis annulés.

B. LE ROLE DE LA TABLETTE BIOMETRIQUE PENDANT LE VOTE

A la phase du vote proprement dit La tablette biométrique permettait de comparer les informations biographiques sur la carte d'identification de l'électeur avec les informations inscrites sur la liste électorale. Si ces informations correspondent, le code-à-barres sur la liste est scanné puis la photo de l'électeur s'affiche sur l'écran de l'appareil. Si la photo correspondait, l'empreinte digitale de l'électeur est numérisée. Si la vérification biométrique est confirmée : l'électeur est encré et un bulletin de vote lui est remis. Dans le cas contraire, l'agent est alerté par un signal lumineux rouge et prend les mesures nécessaires.

La tablette biométrique a donc permis de s'assurer que seules ont voté les personnes inscrites sur la liste électorale et qu'un électeur n'a pu voter plus d'une fois.

III. LES AVANTAGES ET LES LIMITES DE CETTE TECHNOLOGIE

L'utilisation de la tablette biométrique, bien qu'ayant un impact visiblement positif (A) sur le processus électoral, a souffert de quelques impairs qui en exposent les limites (B).

A. LES AVANTAGES DE LA TABLETTE BIOMETRIQUE

Au titre des avantages on peut relever que la tablette biométrique dans les systèmes électoraux améliore le processus électoral qui conduit incontestablement au renforcement du processus démocratique du pays utilisateur.

Cette technologie étant mobile, permet de prime abord d'inscrire sur les listes électorales les citoyens vivant loin des lieux de résidence préalablement enregistrés. D'où le fait qu'avec cette technologie, nul n'est exclu du processus électoral. Donc le caractère inclusif que doit revêtir un processus électoral fiable est de mise avec cette technologie.

Ensuite, elle nous permet d'avoir une base électorale précise, crédible et sécurisée du fait qu'elle bénéficie d'options de cryptographie et de sécurité importantes qui permettent qu'en cas de vol, toutes les données qu'elle contient sont automatiquement effacées à la première tentative d'intrusion ; ce qui lutte visiblement contre la fraude .

Enfin, elle permet d'éviter les fraudes à l'identité grâce à la lecture des cartes d'identité et de codes à barres 2D (double dimensions). Il est ainsi possible de vérifier que l'électeur figure réellement sur la liste et qu'il n'a pas déjà voté.

En outre, la technologie biométrique peut être, personnalisée et renforcée pour répondre efficacement au besoin de l'élection en présence comme ce fut le cas au Kenya.

B. LES LIMITES DE LA TABLETTE BIOMETRIQUE

La tablette numérique étant un appareil connaît deux limites majeures que sont sa défaillance et l'insuffisance de son niveau de maîtrise d'utilisation.

La défaillance des tablettes doit s'entendre de leur autonomie limitée, des défaillances liées à leur utilisation sur le terrain et leur utilisation préconisée. Elles peuvent également s'éteindre ou cesser de fonctionner de façon imprévue. Aussi, leur utilisation devient difficile voire impossible dans les zones non couvertes par les réseaux téléphoniques et non couvertes par internet.

Concernant l'insuffisance de son niveau de maîtrise d'utilisation, il est dû au caractère novateur de cette technologie dans le processus électoral. Ce qui entraîne chez les agents électoraux un problème de maîtrise de cet outil. Ce fut le cas lors de l'élection présidentielle de 2015 en notre pays.

IV. LA NECESSITE DE L'USAGE DES TABLETTES BIOMETRIQUES DANS L'ORGANISATION DES ELECTIONS

L'usage des tablettes biométriques est nécessaire dans l'organisation des élections car elles garantissent la transparence de celle-ci (A) et le gain de temps dans la proclamation des résultats (B), gage de renforcement du processus démocratique.

A. LA TRANSPARENCE DES ELECTIONS

La transparence suppose un processus électoral exempt de fraude, claire, inclusif et accepté de tous. C'est à ce besoin évident que répond la tablette biométrique.

Cette technologie est débitrice de la promesse d'élections transparentes car, d'une part, elle s'assure que seuls votent ceux qui en remplissent les conditions et, d'autre part, constitue un moyen efficace de prévention contre les fraudes électorales.

Cette technologie a su faire ses preuves lors d'élections au Ghana en Décembre 2012, en Egypte en 2014 ou elle **a aidé le gouvernement égyptien à sécuriser le processus électoral au cours du référendum constitutionnel et des élections présidentielles de 2014** ainsi qu'au Kenya **dont elle a soutenu la Commission indépendante de délimitation des circonscriptions électorales dans l'établissement et la mise à jour d'un registre électoral précis et crédible** et s'impose de ce fait de plus en plus au sein des démocraties africaines ; même les Etats dits développés l'utilisent.

B LE GAIN DE TEMPS

Un autre défi dans le processus électoral est le temps mis pour la proclamation des résultats car, plus ce temps est long, plus les suspicions naissent chez les électeurs et plus le risque de remise en cause des résultats devient plausible.

Cette technologie constitue encore une réponse à cette préoccupation du moment où elle permet le report en temps réel du taux de participation de l'ensemble des sites de vote. Car l'opérateur effectue sur un seul terminal toutes les tâches administratives (enregistrement des données, lecture de la carte d'identité, envoi des données électorales, etc.) sans utiliser un ordinateur et de multiples lecteurs.

CONCLUSION

Le procédé biométrique innovation en matière de reconnaissance, d'identification et d'authentification a tenu toutes ses promesses dans l'organisation des élections présidentielles de 2015 en Côte d'Ivoire malgré quelques manquements. C'est donc un procédé, utile, fiable et nécessaire dans l'organisation d'élection transparente et exempt de revendication.

Toutefois, quelques soit la fiabilité de cette technologie, il reste qu'elle doit être soutenue par des personnes bien formées et soucieuses du respect des principes démocratiques.

Le procédé biométrique ayant fait ses preuves dans l'organisation d'élections, ne pourrait-il pas être usité dans d'autres domaines sujets à revendication tels que l'organisation des concours de la fonction publique dans notre pays ?

SOUS- THEME 3

LA RECONCILIATION : VERITABLE ENJEU POUR LA COTE D'IVOIRE

Par Dr Sylvain N'Guessan YAO, Professeur de Philosophie Politique à l'Ecole Normale Supérieure (ENS), Pool d'experts du Centre de Recherche Politique d'Abidjan (CRPA)

« *Il t'est possible de revivre: revois les choses comme tu les as vues, c'est ainsi que l'on revit.* » **Marc Aurèle, *Pensées pour moi-même*, Citation 8270.**

RESUME DE L'EXPOSE

La réconciliation se donne à voir comme le rétablissement des liens rompus, le dépassement (au sens hégélien) des scissions advenues. Ainsi, la réconciliation, pour atteindre la présence de sa propre essence, pose comme supposition d'elle-même la scission, la conciliation rompue. En son essence, il est du pouvoir de la réconciliation de s'exercer en se trahissant. C'est pourquoi, toute réconciliation présuppose que quelque chose s'est démis d'elle-même. En cette rupture ou division, se trouve exposée l'exigence du jugement comme moment de l'analyse critique et quête d'une reconquête de l'unité. Réconcilier, c'est rapprocher, relier, rallier.

Lieu de reliaement et de ralliement, la réconciliation est un appel éthique à la médiation comme moteur de son devenir. S'inscrire dans le champ de la réconciliation, c'est épouser le rythme des ruptures et des modalités de leur surgissement. Qu'en est-il réellement de la Côte d'Ivoire, de l'indépendance à nos jours ? Ne révèle-t-elle pas une sorte de dialectique de la réciprocité convoquant subrepticement rupture et réconciliation ? N'est-ce pas ce que semble dire, en substance, St Simon lorsqu'il affirme que l'histoire des peuples est caractérisée par des périodes de crise et des périodes organiques ?

Après une longue décennie de crise politique grave, tendue et émaillée de toute forme de violence, la Côte d'Ivoire est engagée sur le chemin de la réconciliation, préalable à la relance de la première puissance économique d'Afrique de l'Ouest francophone. Dire que la réconciliation est une exigence principale, c'est reconnaître qu'elle est la demande sociale la plus forte car gage de paix et de cohésion sociale. Relever les défis de la demande sociale par les réformes économiques, les investissements dans les secteurs sociaux, les infrastructures de développement, etc. pour garantir l'épanouissement d'un vivre ensemble ne peut suffire.

Au delà même des impératifs de développement, il importe de dire que la réconciliation est d'utilité sociale. Elle est l'itinéraire prometteur pouvant conduire la société

ivoirienne dans son ensemble au vivre ensemble, fondement de tout progrès social et de tout développement de la nation ivoirienne.

La réconciliation est également une exigence principielle pour toute société politique en ce qu'elle est une tâche vitale qui convoque l'être même de l'homme, son humanité. Cela n'est point étonnant dans la mesure où « la dimension politique est indispensable et incontournable "pour être homme" » (Denis Maugenest, *Gouverner la violence*, Les Editions du CERAP, p.11).

L'expérience politique a à la fois une dimension individuelle et collective. Ce qui justifie qu'elle soit toujours l'expérience de ce qui est autre. L'altérité se pose ici au cœur du phénomène social et induit son évolution historique. Or l'altérité peut conduire à des rapports harmonieux comme à l'altercation.

En effet, chaque personne humaine a son individualité propre, sa personnalité, sa manière de voir et de sentir les choses, de se représenter le monde environnant qui est différent pour chacun. Chacun a une perception originale de ses intérêts de toutes sortes (matériels, affectifs, intellectuels, moraux, etc.). Le "conflit" est le résultat naturel, ordinaire et normal de la condition humaine. En situation permanente de **partenaires-adversaires**, les hommes sont adversaires par nécessité sociale et historique, naturelle, on pourrait dire "**par existence**"; ils sont partenaires par destination, ou par vocation, on pourrait dire "**par essence**" » (Denis Maugenest, *Op.cit*, p.17).

Le projet destinal de tout ivoirien aujourd'hui n'est-il pas de retrouver cette ère paradisiaque de paix qu'il a quittée du fait de sa propre méprise ? Comment sortir de ce paradoxe de la condition humaine ? Comment réaliser ce projet destinal ? Osons répondre en affirmant ceci : **La pensée, première manifestation de la crise, est le lieu initial de la réconciliation. Sortant d'elle-même pour investir le champ interindividuel, elle découvre le cadre politique ou de la philosophie politique comme un autre moment de réalisation de la réconciliation sous la modalité de l'unité dialectique entre le particulier et l'universel. De même, en sa signification historique, la pensée découvre en l'histoire, le secret chemin de son accord avec la dynamique générale de l'histoire de l'humanité.**

La réconciliation est d'abord et principalement une donnée super structurelle. Elle est idéelle, donc pensée. La crise, en ses diverses manifestations concrètes, est l'attestation de la crise de la pensée, de la pensée en crise. C'est pourquoi, elle doit pouvoir réaliser la réconciliation de sorte que par un épanchement général tout le corps social en soit irradié.

Pour Hegel, la pensée ne sort de sa crise, ne se réconcilie avec elle-même que lorsqu'elle accepte et assume son être médiatisant dans la dialecticité de son cheminement.

La pensée est toujours médiatisée et médiatisante en ce qu'elle pose le dialectique comme l'un des trois moments de la dialectique. Toute pensée ne convoque-t-elle pas en elle-même d'autres pensées similaires en lesquelles l'Universel se trouve également affirmé, la vérité rationnelle aussi exposée? Que signifie, en réalité, penser ? N'est-ce-pas « l'acte de se joindre dans l'Autre avec soi-même » ? L'Autre, ce n'est pas seulement l'autre homme, c'est aussi le monde qui se présente à nous dans toute son opacité. **Le deuxième cadre de réconciliation est le champ politique ou étatique.**

Dans l'Etat se réalise la véritable liberté de l'individu. En tant que garantie de l'équilibre entre le particulier et l'universel, l'Etat est la dimension effective de l'idée éthique qui préside à l'agir des hommes ou des citoyens dans l'univers social. Dans l'Etat, le particulier n'est pas aboli sous l'Universel. Il s'élève à la conscience de sa vocation universelle en tant qu'il est membre de l'Etat. Le particulier et l'Universel se réconcilient, pour ainsi dire, dans une unité dialectique. Dès lors, la réconciliation est une exigence inscrite dans la nécessité intrinsèque de tout Etat. Le droit d'aller à la réconciliation est une prérogative reconnue à tout peuple, à toute société ou tout Etat qui veut préserver ce qui fonde l'essentialité de son être à savoir la paix, la concorde, le respect des droits démocratiques, l'exigence de la bonne gouvernance. Ce qu'il faut comprendre ici, c'est ceci : **La paix n'est pas une question pénale. Elle relève de l'éthique politique en ce que l'œuvre politique elle-même est le lieu du déploiement de la paix.**

L'histoire, cadre du passage de témoin entre les générations, est le troisième moment de la réconciliation. La réconciliation de l'homme avec la réalité historique part de l'idée selon laquelle « **ce qui est rationnel est réel et ce qui est réel est rationnel** ». On peut alors comprendre qu'il faille se hisser au-dessus des échecs ; assumer la douleur, embrasser en soi-même le travail du négatif en tant que moment réfutatif et recevoir en soi-même la réconciliation comme don de soi. S'accorder avec le sens de l'histoire, tel est le gage de la réconciliation.

En somme, la Côte d'Ivoire doit se réconcilier avec elle-même car la vraie réconciliation se fait d'abord avec soi-même, avec sa propre image. Il s'agit pour elle de s'évertuer à digérer ce qu'elle a vécu, à panser ses profondes blessures intérieures, les sublimer, les transcender pour ré accepter sa propre image, celle d'un pays de paix.